

De l'utopie radicale à la bonne gouvernance: le cas du Québec

Denyse Côté et Étienne Simard, Université du Québec en Outaouais

« L'utopie est indispensable au changement social, à condition qu'elle soit fondée sur les contradictions de la réalité et sur des mouvements sociaux réels. » (Löwy, 2005)

Le Québec, on le sait, est une « petite société »¹ nord-américaine de presque 8 millions d'habitants dont la langue d'usage est le français et qui est entourée d'une population de plus de 300 millions et dont la langue d'usage est l'anglais. Elle a connu dans la deuxième moitié du XX^e siècle un mouvement social qui a radicalement transformé son échiquier politique, économique et social. Cet article a pour but de présenter la difficulté d'émergence de nouvelles radicalités dans le cadre de ce système construit sur cette radicalité antérieure. La génération radicale des années 1960 et 1970 aura en effet laissé derrière elle des structures, une culture politique et un discours qui occupent l'espace social et laissent peu de place à l'expression de nouvelles radicalités. Comment les nouvelles générations de militants radicaux font-ils leur place? Comment se situent-ils face aux politiques et discours socio-démocrates issus de ce demi-siècle d'histoire québécoise et dont le virage néolibéral est clairement entamé? Quels espaces peuvent-ils investir? Quels blocages rencontrent-ils? Voilà les questions auxquels cet article tentera de répondre.

Nous proposons ici une analyse ancrée dans un contexte non-métropolitain, à l'extérieur donc des villes de Québec ou de Montréal. Non par souci d'étalage gratuit d'une approche imprégnée de localisation, mais plutôt parce que les auteurs ancrent leur analyse dans une expérience militante en région québécoise² et dans une analyse critique de l'approche néolibérale de la décentralisation et de ses retombées sur les mouvements sociaux et radicaux de gauche. Enfin, la taille réduite des régions, en termes de population, permet l'observation et l'analyse de phénomènes émergents moins apparents dans la métropole et la capitale québécoises.

Le cas du Québec est particulièrement intéressant parce que ce peuple a développé un fort instinct de survie depuis sa Conquête par la couronne anglaise au milieu du XVIII^e siècle, ce qui en a fait un lieu moins perméable aux influences de ses voisins anglo-saxons et propre à développer ses propres utopies et radicalités. Et quoiqu'en disent certains de ses voisins canadiens-anglais politiquement influents, elle dispose de mécanismes qui en font une société distincte en termes socio-politiques. Il ne s'agit pas pour autant d'une société autarcique, mais d'une société qui « digère » les influences extérieures à sa façon, qui a développé un réflexe de fermeture et de repli tout en faisant preuve d'une dynamique interne et d'un dynamisme indéniables et profondément liés à sa situation minoritaire.

1. L'utopie radicale originelle

¹ Une petite société se distingue d'une communauté de par sa taille, sa complexité, ses mécanismes d'intégration sociale, son historicité et par le fait qu'elle doit constamment justifier ses projets, sa vision, son existence face à l'hégémonie de ses voisins (Thériault et al., 2005).

² L'expression « région québécoise » a été consacrée récemment dans le langage courant et fait suite à la décentralisation amorcée dès 1990 par le gouvernement québécois. Celle-ci s'est effectuée avec un minimum de dévolution de pouvoirs, tant et si bien que les 17 régions administratives sont maintenant responsables de leur propre développement social et économique, mais que seules les villes et municipalités de leur territoire disposent d'un pouvoir de taxation et d'un processus électoral.

Un détour historique s'avère nécessaire. En effet, l'utopie québécoise à la source de ses radicalités successives est immergé dans un nationalisme profond qui a pris diverses couleurs mais dont la racine principale sont les deux siècles de régime britannique et canadien. L'utopie de la survie de la « race française en Amérique » (Desrosiers et Fournet, 1910) a nourri l'infructueuse révolte des Patriotes en 1837-38 contre le régime britannique. Cette utopie était nationale, mais elle était aussi sociale et politique, revendiquant l'accès à la fonction publique, aux postes politiques, au commerce, à l'industrie ainsi qu'à la propriété des terres réservés aux « Anglais ». La population francophone majoritaire, complètement coupée de sa mère-patrie, était alors reléguée à l'agriculture et à l'élevage et étaient l'objet de *politiques d'assimilation*.

Le symbole des Patriotes survit encore dans l'imaginaire radical nationaliste québécois, par voie de commémorations non officielles, contrairement à l'Amérique latine où les révoltes de cette époque ont été couronnées de succès et font maintenant partie des mythes fondateurs de ces États-nation. Cette utopie de survie de la « race canadienne-française »³ a été reprise par l'Église catholique et les gouvernements responsables successifs établis après 1848. Le fondamentalisme catholique a permis de maintenir une paix sociale et politique relative par la suite, l'Église servant de relais de gouvernance. Le territoire a donc été quadrillé de paroisses catholiques, lieux privilégiés de régulation sociale, morale et même politique. Paradoxalement, c'est justement ce régime qui a permis la survie socio-culturelle de l'enclave francophone au milieu d'un continent hostile sinon indifférent à sa destinée. L'Église a freiné et réprimé au sein de cette enclave toute idéologie ou mouvement laïque et progressiste.

Le régime du Premier ministre québécois Duplessis⁴, dit de « la grande noirceur », a marqué la fin de cette époque. En période de prospérité économique d'après-guerre, il a certes mené des luttes autonomistes contre la centralisation de l'État canadien en pleine consolidation. Mais, en alliance avec l'Église et l'élite clérico-nationaliste, Duplessis a défendu son idéologie profondément conservatrice, résistant farouchement aux forces réclamant une ouverture et maintenant des pratiques politiques de patronage (Lemieux, 1982) ainsi que des politiques sociales rétrogrades (Côté et Maurice, 1993) et des politiques économiques dépassées: il aura mis le couvercle sur une société prête à exploser (Falardeau, 1966; Guindon, 1988).

Il a ainsi ouvert la voie à la prochaine étape de radicalité québécoise: la Révolution tranquille de 1960, enclenchée à l'arrivée au pouvoir de ses rivaux du Parti libéral. Ce phénomène n'est pas unique, le Portugal (1974) ou l'Espagne post-franquiste (1975) ayant vécu des situations semblables quelques années plus tard. Rendues nécessaires aussi par la poussée des baby-boomers arrivés à l'adolescence, ces réformes économiques et sociales, menées sous la bannière du slogan à couleur nationaliste « Maîtres chez nous », ont été profondes: nationalisation de l'électricité, réforme des systèmes d'éducation et de santé maintenant laïques, accessibles à tous et gratuits (Bélanger et al, 2000): « L'État québécois (à cette époque) a été à la fois intensément réformiste et intensément nationaliste (poursuivant) en même temps un objectif de modernisation accélérée sur le modèle de l'État-providence et un objectif très net de promotion nationale des Québécois francophones. L'État duplessiste avait pu sembler porter le nationalisme canadien-français traditionnel, mais il était farouchement opposé à toute réforme de style keynésien » (Ferretti 1999). Pendant la Révolution tranquille, le gouvernement québécois poursuivait aussi la politique autonomiste de son prédécesseur face au gouvernement canadien, obtenant par exemple le retrait du Québec de programmes fédéraux-provinciaux avec

³ L'intelligentsia francophone en vient à considérer les Canadiens d'origine française comme une « race » pour surmonter le traumatisme de la Rébellion et de l'Union. (Frenette, 1998)

⁴ Maurice Duplessis, chef de l'Union nationale, a été Premier ministre du Québec de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959.

dédommagements, préparant ainsi les scénarios futurs de mésentente constitutionnelle autour du « statut particulier » du Québec.

2. Utopie radicale, mouvements sociaux et partis politiques issus de la Révolution tranquille

Porté par un bouillonnement social et culturel que l'on pourrait comparer au « Printemps de Prague » ou à la « Révolution des œillets », cet élan de réformes a changé drastiquement les structures et les orientations gouvernementales. Il a par la suite été transformé en mythe fondateur de la *nation québécoise*. « Ironiquement, le combat pour vaincre les forces de la tradition, qui constituent la base de l'ancienne identité, (devint) un aspect central de la nouvelle identité. En fait les racines du mythe de la modernisation tardive et rapide (du Québec) résident peut-être dans un sentiment de fierté nationale: le retard de la modernisation du Québec ne fait que mettre en valeur les accomplissements de la Révolution tranquille et de ses leaders ainsi que la singularité du Québec elle-même » (McRoberts, 1996; p.42). Artisan de la nationalisation de l'électricité⁵, René Lévesque, deviendra ainsi en 1976 le premier chef de gouvernement québécois issu d'un parti prônant l'indépendance⁶. La route avait été parsemée de tensions avec le gouvernement fédéral et de coups d'éclat dont le plus célèbre reste le « *Vive le Québec libre* » lancé par le président français Charles de Gaulle à Montréal lors de la fête nationale québécoise de 1967. Au pouvoir pendant les années suivantes, le Parti québécois n'en perdra pas moins deux référendums proposant l'indépendance, en 1980 et 1995 respectivement, par des marges de 9,6% et de 0,5%.⁷

La période entre la Révolution tranquille et le premier référendum de 1980 a été traversée de mouvements radicaux ancrés dans un besoin de changement et inspirés à la fois du mouvement américain des droits civils, des mouvements étudiants européen et américain, des mouvements de libération nationale africains et latino-américains ainsi que dans la théologie de la libération. Cette radicalité sociale a été imbriquée dans l'utopie nationaliste québécoise; elle constitue aussi une des bases de l'élan fondateur de cet « État québécois » et de sa construction symbolique comme axe intégrateur et instrument privilégié des Québécois francophones. Des espaces de parole et d'action sociale et politique ont été défrichés et occupés par ces mouvements populaires, syndicaux et étudiants radicaux dès 1968. À telle enseigne que la force et la prégnance de ces mouvements a suscité l'*occupation* du territoire québécois par l'armée canadienne en 1970⁸: la « Crise d'octobre » deviendra par la suite un autre mythe fondateur de la *nation québécoise* pour la majorité francophone.

Ces utopies radicales et mouvements sociaux progressistes (Ferretti, 2003) étaient (et sont toujours) rattachés au projet nationaliste, rejeté par d'autres parce qu'archaïque et raciste (Richler, 1992). Les écrits fondateurs de ces mouvements radicaux⁹ de la période 1965-75 se sont inspirés des thèses tiers-mondistes de la décolonisation, du marxisme et de la théorie de la

⁵ Première réforme de la Révolution tranquille la nationalisation de l'électricité est devenue le symbole de la réappropriation par les Québécois francophones de leur territoire et de leur économie.

⁶ Dès 1970 le Parti québécois avait recueilli environ 25% des votes; il en recueillera 30% en 1973.

⁷ Pour être plus précis, le référendum de 1980 portait sur le projet de la « souveraineté association » et celui de 1995 portait sur un projet de « souveraineté partenariat ».

⁸ Le terme « occupation » est généralement utilisé dans les cercles nationalistes ou militants québécois pour désigner les événements d'octobre 1970. Son usage est toutefois contesté.

⁹ À titre d'exemple, voir Vallières (1994).

dépendance (Gunder Franck, 1972). La littérature, la poésie, la chanson populaire et les arts de la scène¹⁰ étaient forcément engagés socialement et auprès des Québécois francophones. L'utopie nationaliste s'est recentrée sur un territoire plutôt que sur une « race », se limitant ainsi géographiquement et politiquement aux frontières de la province de Québec.

Dès les débuts de la Révolution tranquille, le « Front de libération du Québec (FLQ) » a prôné la lutte de libération nationale des francophones, ces « nègres blancs », contre les « colonisateurs » anglais. Leurs actions directes¹¹ isolées ont eu une retombée importante sur les plans pratique et symbolique. Plus ancré socialement, le « Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) », fondé en 1960, prônait l'indépendance par voie constitutionnelle. Il récolta 5,6% du vote populaire en 1966 et fut alors l'objet de fortes tensions internes entre gauche et droite. Le Parti québécois naîtra en 1968 de sa fusion, choisissant non seulement la voie parlementaire mais aussi la social-démocratie, ce qui le mèneront à la prise du pouvoir en 1976.

Si l'utopie nationaliste incarnée dans ce parti parlementaire garde à ce jour sa nature radicale pour l'élite politique canadienne-anglaise ainsi que de larges pans de la population canadienne à l'extérieur du Québec¹², le projet du Parti québécois a rapidement été dépassé à sa gauche par les mouvements sociaux. Les mouvements ouvrier, étudiant, populaire et féministe ont été, parallèlement et successivement, très forts et ont marqué la scène politique et sociale québécoise durant cette période. Chacun étant mu par ses dynamiques propres, ses radicalités, tant symboliques qu'organisationnelles, parfois en synchronisme mais parfois aussi en porte-à-faux avec celle du voisin (Sanders, 2001: p. xviii). Ces mouvements ont laissé leurs traces dans le tissu social, le discours, la mémoire collective, les institutions et l'utopie québécoise francophone. Le mouvement syndical a connu un essor important pendant cette période et le « mouvement communautaire »¹³ s'est consolidé. Tant et si bien que 10 ans après la Crise d'octobre, le territoire du Québec était quadrillé de groupes communautaires de tous ordres, issus de revendications pour des réformes radicales et un partage du pouvoir. En conformité avec leur culture politique, ces groupes ont mené d'importantes luttes pour les réformes, mais aussi pour leur survie économique et leur légitimité. L'État québécois demeurait leur interlocuteur privilégié, même s'ils bénéficiaient dans bien des cas de financements en provenance du gouvernement fédéral. Avec le temps, les groupes plus radicaux, centrés sur des méthodes d'action radicale ou directe (lutte pour le droit à l'avortement par exemple) ou sur des

¹⁰ L'importance de l'imaginaire culturel et donc de la communauté artistique québécoise francophone dans cette mouvance radicale ne s'est pas démentie: elle a été présente depuis le Refus global (1948) jusqu'aux récentes réactions aux politiques culturelles néo-conservatrices du Premier ministre fédéral Stephen Harper (2008).

¹¹ Il s'agit de graffitis « Québec libre » sur le mobilier urbain mais aussi de bombes dans les boîtes aux lettres (attaquant ainsi le service postal de Sa Majesté la Reine d'Angleterre) et de l'enlèvement du consul britannique et d'un ministre du gouvernement québécois, enlèvements qui serviront de motif déclencheur de la Crise d'octobre de 1970

¹² À ce jour, l'élite politique canadienne-anglaise ainsi qu'un large pan de son opinion publique contestent la légitimité du Parti québécois, du Bloc québécois (parti souverainiste oeuvrant au Parlement fédéral) et de tout discours politique prônant l'indépendance du Québec.

¹³ Le terme « mouvement communautaire » désigne au Québec la mouvance associative autonome de couches de citoyens marginalisés exerçant des pressions pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Organisés en comités de citoyens ou groupes de défense des droits, ils interviennent sur une base territoriale ou sur des problèmes spécifiques: santé, logement, endettement, par exemple. Leurs actions ont permis de mettre de l'avant de nombreuses réformes et, surtout, de susciter une plus forte implication des secteurs marginalisés (Brouillard, 2005).

thématiques peu rentables socialement ou politiquement (théâtre radical par exemple) ont tranquillement disparu. Les groupes dont la mission sociale correspondait à des services reconnus par l'État ont survécu et leur financement, bien que partiel, a été maintenu. Ils ont aujourd'hui acquis une légitimité certaine après de longues luttes pour leur reconnaissance par l'État québécois¹⁴. Tous les partis au pouvoir ont dû prendre en compte cette mouvance sociale et associative dans leurs stratégies de gouvernance.

3. L'héritage de la période social-démocrate nationaliste

L'utopie nationale (Löwy et al., 2001, pp. 110-111) a permis à la société québécoise moderne de se créer un horizon d'attentes sur lesquelles s'est construit un nouveau champ d'expériences. Mais il serait dangereux d'oublier que l'utopie de justice sociale, portée entre autres par ce puissant mouvement communautaire, a aussi forgé ces attentes et ces expériences. Ces utopies auront permis à la société québécoise d'atteindre un nouveau niveau d'intégration sociale, de légitimer de nouveaux mécanismes politiques, d'assurer le contrôle par l'élite francophone sur l'ensemble du territoire québécois¹⁵.

Le projet de l'indépendance est en perte de vitesse au Québec¹⁶ mais ses traces dans les institutions et l'imaginaire québécois se font toujours sentir à travers, entre autres, les structures de défense de la langue française sur son territoire. « La notion d'espace québécois francophone elle-même s'est (...) révélée une base puissante pour construire une identité nationale. » (McRoberts, 1996; p. 42). Ces structures ont servi à la consolidation d'un régime et favorisé l'émergence d'un capitalisme québécois francophone (Bourque et Légaré, 1979). Le développement de ce capitalisme endogène et de mouvements sociaux radicaux très puissants à l'aune du projet nationaliste ont permis la transformation rapide d'une société considérée comme folklorique (*folk society*) à une société « avant-gardiste » d'aujourd'hui, plus proche du modèle scandinave que du modèle américain.

De tels changements majeurs ont marqué les liens entretenus entre l'État québécois et les mouvements sociaux francophones permettant, avec le temps et à travers diverses luttes et tensions, la création des mécanismes contrôlés par l'élite francophone mais pouvant par la même occasion légitimer un rapport de force permanent face aux forces du capital canadien-anglais et étranger. Ces mécanismes complexes balisent les rapports de l'État avec les organisations issues des mouvements sociaux, par le biais de politiques de reconnaissance et de financement, mais aussi d'instances permanentes de consultation (le Conseil du statut de la femme par exemple) ou de forums sociaux et économiques privilégiant la « concertation ».

Ces dispositifs de concertation constituent un des fondements du « modèle québécois ». Ils sont aussi partie prenante d'un nouveau corporatisme à la québécoise. Par *corporatisme*, nous

¹⁴ Amorcée lors de la Commission Rochon en 1988, cette reconnaissance des contributions du mouvement communautaire par l'État québécois a culminé en 2001 dans une *Politique de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome* qui reconnaît l'« autonomie de gestion » et l'« autonomie partenariale » des groupes communautaires, sans pour autant reconnaître ces groupes comme des "espaces démocratiques autonomes". Bulletin spécial du Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), 6 décembre 2004.

¹⁵ Certains de ces mécanismes, la loi 101 par exemple, sont encore délégitimés en dehors des frontières du Québec, mais ont servi d'instrument d'intégration et de légitimation à l'intérieur de son territoire.

¹⁶ Le Parti québécois a choisi pour cette raison de ne pas faire de l'indépendance du Québec un enjeu des élections provinciales de 2008.

entendons «un système de représentation des intérêts dans lequel les unités constituantes sont organisées en un nombre limité de catégories singulières, obligatoires, non-compétitives, reconnues ou agréées -- sinon créées -- par l'État et auxquelles on a garanti un monopole délibéré de représentation au sein de leurs catégories respectives, en échange de l'observation de certains contrôles sur la sélection des leaders et l'articulation des demandes et des intérêts». (Bourque, 1995; pp. 14). La tendance au corporatisme remonte au Québec à l'époque où l'Église était responsable de la gouvernance de la société civile et contrôlait les organisations syndicales. Il s'agissait alors d'un corporatisme social mettant de l'avant « l'harmonisation des intérêts entre le patronat et les travailleurs à l'intérieur des corps intermédiaires » (Côté, Lévesque et Morneau, 2007; p. 11). Le néo-corporatisme que nous connaissons aujourd'hui est apparu par la suite lors de la laïcisation des institutions québécoises: les syndicats et le patronat sont devenus des « partenaires conflictuels » au sein de l'État, travaillant ensemble à la construction d'une économie nationale, s'organisant sur leurs propres bases et faisant... « appel à l'État pour définir un cadre institutionnel qui permet la négociation des demandes sociales et la régulation des conflits, à l'exemple des pays scandinaves » (Côté, Lévesque et Morneau, 2007: 11).

Ainsi, dès 1977, le gouvernement du Parti québécois s'est distingué par sa tentative d'établir la confiance au sein des différents groupes sociaux et agents économiques privés par l'entremise de *Sommets de concertation*¹⁷. Ces sommets réunissaient des intervenants de différents secteurs pour établir des consensus autour du développement futur du Québec, faire face à des crises de divers ordres et élaborer des politiques et établir des politiques en ce sens. Un des premiers résultats concrets de ces Sommets fut par exemple la création de l'Opération solidarité économique en 1977, un programme de stimulation de l'économie et de soutien à l'emploi.

Partie prenante du « modèle québécois », ce néo-corporatisme est cependant rarement identifié. Il permet de limiter les antagonismes entraînés par le développement capitaliste et d'intégrer les segments fonctionnels de la société en faisant appel à l'État comme arbitre. L'ordre et l'efficacité en sont les valeurs de base qui lui permettent d'assurer la coopération entre les groupes sans pour autant les laisser agir complètement librement (Archibald, 1983).

Ce modèle des sommets de concertation a été appliqué en premier lieu au secteur privé ainsi qu'aux syndicats, puis quelques années plus tard aux groupes communautaires. Il répondait aux demandes des groupes communautaires qui désiraient légitimer leur action, consolider leurs structures et régulariser leur rapport avec les instances gouvernementales. Mais cette forme d'intégration des mouvements sociaux au pouvoir a également engendré des effets pervers: elle a contribué à l'institutionnalisation accélérée des principales organisations issues de ces mouvements sociaux et à l'évacuation et à la marginalisation de la radicalité de gauche en leur sein.

Ces organisations communautaires dont la mission originale était la promotion et la défense d'utopies et de positions plus radicales ont récolté certains bénéfices de la mise en place de ce nouveau modèle. Elles auront tout au moins généré une certaine stabilité de revenus au

¹⁷ Le premier Sommet s'est tenu à Pointe-au-pic en 1977. Ces sommets portent sur des énoncés de politique économique (1980) ou technologique (1984), sur des plans de réponse à des crises de l'emploi (1977), à des crises économique (1982) ou à des crises des finances publiques (1996). Certains sommets sont sectoriels (agriculture, technologie) ou régionaux; ils sont parfois très ciblés (mise en oeuvre de la stratégie des grappes industrielles en 1992). Elle se conjugue à une autre forme de concertation plus discrète entre les entreprises privées et les entreprises d'État ayant permis la consolidation de groupes industriels et financiers au cœur du « modèle québécois ».

moment où leurs bases militantes se faisaient moins actives. Souvent versés sous forme de subventions par projets, ces revenus se sont avérés cruciaux à leur survie puisque leurs revenus directs étaient en chute libre suite à la montée du néolibéralisme et à l'effondrement du bloc socialiste. Ce financement gouvernemental a toutefois profondément transformé les dynamiques et cultures de ces groupes qui ont connu par la même occasion une professionnalisation et se sont dans bien des cas éloignés de l'action revendicatrice de leurs débuts.

En adoptant un processus de concertation continue avec l'État québécois, ces groupes communautaires se sont transformés en groupes de pression, délaissant peu à peu leur radicalité originale dans le discours et dans l'action. Car questionner les bases de l'ordre établi entre en contradiction avec ce processus d'inspiration social-démocrate, les groupes se retrouvant alors en situation de « mordre la main de celui qui les nourrit ». Avec le temps, les structures et les discours de ces organisations financièrement dépendantes de l'État québécois se sont transformés: à leur insu sans doute, elles ont commencé à jouer un rôle régulateur à l'intérieur même des mouvements sociaux. Elles sont aussi devenues dépendantes des structures de concertation leur permettant d'acquérir une légitimité politique. Les programmes de financement gouvernemental ont resserré leurs conditions et imposé des modalités de soustraction au secteur communautaire; de nombreux groupes ont aussi subi d'importantes pressions visant à modifier leur mandat original et à compartimenter leur action de façon à mieux répondre aux priorités gouvernementales. Dans ces conditions de précarité financière et de déséquilibre de pouvoir imposées par un dialogue constant avec le gouvernement, les projets radicaux de transformation sociale ont eu la vie dure.

4. Survie, structuration des organisations communautaires et nouvelles radicalités

Depuis qu'ils ont obtenu cette reconnaissance de l'État, les 444 groupes communautaires québécois regroupés en plus de quarante fédérations ont été en position d'exercer une influence régulatoire sur l'émergence de nouvelles utopies et de nouveaux discours radicaux, c'est-à-dire de produire des règles menant à l'institutionnalisation des rapports sociaux (Bourque, Duchastel et Pineault, 1999, p. 44). Cette régulation est de nature politique car elle touche les rapports de pouvoir et, dans une certaine mesure, la « production des compromis dans les institutions et appareils de la démocratie représentative ». Cependant, elle est aussi de nature techno-juridique, car elle s'appuie sur des appareils technocratiques et sur des règles limitant l'exercice de cette démocratie représentative (Ibid, p. 45).

Quoique issues des mouvements sociaux, dorénavant les organisations communautaires québécoises servent aussi de complément au système de représentation politique et sont devenues en ce sens des mécanismes de légitimation de l'État. Elles demeurent les porteurs du discours « solidaire »¹⁸ de ces mouvements sociaux, mais participent par la même occasion au bon fonctionnement de la société dans son ordre actuel. Car elles ne peuvent que difficilement remettre en question cet ordre établi sans risquer le retrait de leur financement, mettre fin à de leurs activités de concertation et brûler leur carte de visite dans l'antichambre du pouvoir.

Ces dernières années les groupes communautaires ont défendu les acquis des utopies et radicalités des années 60, 70 et 80. Certes, ils ont permis la radicalisation en 2003-04 de larges pans de la société québécoise suite à la défaite du Parti Québécois; sans leur présence et leur

¹⁸ La dualité entre « lucides » et « solidaires » est issue d'une polémique entourant la publication à l'automne 2005 d'un texte intitulé *Manifeste pour un Québec lucide*, cosigné par une douzaine de personnalités de la droite québécoise. Quelques semaines plus tard, le texte intitulé *Manifeste pour un Québec solidaire* était publié en réponse au premier.

positionnement social et politique, le retrait de plusieurs propositions relevant du conservatisme social se serait sans doute avéré impossible. Et suite à leur action concertée avec les centrales syndicales et le mouvement étudiant, le nouveau gouvernement libéral a compris que, pour retrouver la paix sociale, il serait opportun de reprendre le chemin de la concertation. Cependant, cet épisode n'a pas donné naissance à de nouvelles utopies.

Ces mouvements sociaux ont certes profondément marqué l'histoire du Québec et leurs utopies ont été extrêmement puissantes. Ils ont permis la mise en place de dispositifs sociaux, politiques et économiques difficiles à démanteler pour le nouveau gouvernement du Parti libéral et continuent à influencer directement et indirectement le pouvoir. Les exemples en ce sens sont légion: la *Loi contre la pauvreté* de 2002, la *Loi sur le mariage gai* de 2002 également, le *Chantier de l'économie sociale*. Les mécanismes de concertation se multiplient, s'ancrent sur tous les territoires et dans tous les domaines.

5. Quelle place pour les nouvelles radicalités?

Le prix à payer pour la survie des groupes communautaires aura sans doute été celui des nouvelles utopies. En effet, les groupes les plus radicaux ont refusé il y a déjà longtemps les compromis liés au financement et à la sous-traitance; ils sont presque tous disparus. Puis le resserrement des conditions de financement fédéral et provincial ont mené à l'agonie les groupes dont la mission centrale était la défense des droits. Restent les groupes répondant à une mission de service complémentaire au secteur public: ils se sont stabilisés financièrement et leur personnel s'est lentement professionnalisé.

Ces groupes sont devenus des structures de service autogérées au discours progressiste, parallèles au secteur public mais financées par l'État. Ils absorbent beaucoup d'ardeur militante des anciennes et nouvelles générations et ceci leur permet de conserver un rapport de force avec l'État québécois. Ce dernier reste à son tour bien conscient de l'enracinement réel de ces groupes sur l'ensemble du territoire et dans la conscience québécoise. Ceci freine par contre l'émergence de nouvelles utopies et permet la mise en place de modes de régulation du militantisme émergent.

S'il existe encore quelques groupes plus radicaux qui œuvrent au sein des mouvements sociaux, ils se retrouvent plutôt dans la métropole (Montréal) ou la capitale (Québec) où les espaces d'expression sont plus importants vu les effets du nombre et du pouvoir attractif des grandes villes¹⁹. En région, les conditions sont plus restrictives. Les espaces sont presque entièrement occupés par des organisations intégrées aux réseaux officiels, dans de nouvelles structures de gouvernance qui ont adopté les processus de concertation décrits précédemment. Les groupes communautaires y jouissent d'une certaine visibilité et occupent certains espaces: centres de femmes, centres de lutte pour les sans-emploi, les mal-logés, les personnes économiquement démunies, l'anti-psychiatrie, etc. Le maintien de leur autonomie face au gouvernement québécois qui les finance a fait l'objet de luttes importantes dans chacune des régions et au niveau provincial. Leurs fédérations respectives se chargent habituellement de la formation, de la coordination, de la recherche et de la représentation politique liés à leur secteur

¹⁹ Il est important de préciser que l'attractivité semble de moins en moins être un facteur déterminant dans la difficulté d'émergence d'une gauche radicale. Les tendances à la décentralisation administrative et politique, la généralisation des communications instantanées ainsi que la présence d'institutions éducatives en région ont considérablement réduit les différentiels liés au mode de vie, à l'économie et aux expressions culturelles et politiques alternatives: les régions ont gagné en capital de rétention des jeunes générations et d'attraction de nouveaux résidents.

précis d'activité. Ils se sont aussi dotés avec les années de structures régionales. Pour ne citer que cet exemple, les groupes de femmes de chaque région interviennent sur l'emploi, en matière de violence domestique et d'agressions sexuelles, sur des questions syndicales, sur la santé, sont toutes affiliées dans une même région à une « table de concertation régionale » dont le mandat en est un de représentation politique.

Or ces groupes communautaires sont de plus en plus redevables aux nouveaux organismes responsables de la gouvernance régionale, les Conférences régionales des élus (CRÉ), avec qui ils ont développé des liens de concertation permanente. Création du gouvernement provincial, les CRÉ se sont fait transférer récemment de plus en plus de mandats liés au développement social et au financement des groupes communautaires de leur territoire. À travers des mécanismes de concertation à géométrie variable, chaque CRÉ peut reconnaître et transiger avec les groupes communautaires qu'elle désire. Elles leur accordent de façon complètement discrétionnaire des sièges sur leurs commissions consultatives, au sein de leurs planifications stratégiques, ou encore de financement. Cette participation mobilise les énergies et les ressources des groupes communautaires. Elle influence même dans plusieurs cas leurs orientations, actions et mission.

L'espace permettant l'expression de pensées, de projets et de discours radicaux et la défense d'utopies nouvelles en région s'en trouve réduit: la légitimation à travers les processus de concertation oblige en effet les groupes communautaires à infléchir leurs priorités vers des projets et des actions ancrées dans les plans stratégiques des CRÉ. La possibilité de construire et de défendre de nouvelles utopies doit en quelque sorte être modifiée, suspendue ou abandonnée pour pouvoir participer à ces nouvelles structures de gouvernance, en particulier lorsque ces utopies susciteraient un questionnement du pouvoir et des orientations des élites locales, régionales et nationales.

Une telle intégration structurelle donne aussi lieu à la formalisation d'expertises au sein des groupes communautaires qui deviennent alors les seuls représentants reconnus d'un secteur d'activité sociale d'un système de représentation technocratique. Ce processus de légitimation dont l'objectif est de revaloriser les liens entre la société civile et le politique empêche donc par la même occasion l'expression de la critique « des choix collectifs (émanant) du politique » (Jouve et Booth, 2004, p. 305). En effet, l'arrimage des groupes communautaires à des structures de concertation régionales ne leur laisse aucun pouvoir décisionnel et peu d'espace délibératif au sein des structures de concertation et à l'extérieur de celles-ci. Or l'existence d'un espace délibératif indépendant des structures de gouvernance est essentiel à l'expression de frictions entre différents projets de société. Faute de quoi certains projets de société seront évacués car la concertation, l'entente et le consensus entre la société civile et les dirigeants politiques sont campés à l'aune du projet porté par le gouvernement et les élites.

Au niveau régional québécois, les nouvelles structures issues de la décentralisation n'auront donc pas permis à ce jour la création d'un espace public basé sur une distance claire entre gouvernants et gouvernés, distance nécessaire, selon Habermas, à la discussion. Au contraire, l'action et l'articulation des discours à l'intérieur de structures contrôlées par le pouvoir semble se consolider. S'agit-il d'une période de transition? Possiblement. L'action militante se renouvelle au sein des réseaux parallèles et saura sans doute s'adapter à ce nouveau contexte qui est source de défis majeurs, dont la « compétition » directe avec les réseaux officiels de groupes communautaires n'est pas la moindre, car ces derniers possèdent plus de ressources et un accès plus direct aux tribunes régionales.

Le principal enjeu reste donc de surmonter les difficultés engendrées par l'absence d'espace délibératif et la saturation de l'espace public par le discours émanant des processus de concertation. Comment articuler une critique radicale remettant en question la « bonne

gouvernance », fondement régulateur du nouvel ordre actuel? Ne serait-il pas nécessaire de faire au sein des mouvements sociaux la critique de ce nouveau corporatisme québécois?

Références

- Archibald, Clinton (1983). *Un Québec corporatiste?*, Hull, Asticou.
- Bacqué, Marie-Hélène, Rey, Henri et Sintomer, Yves, (2005). *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte.
- Bélanger, Yves, Comeau, Robert et Métivier, Céline, éd(s) (2000). *La révolution tranquille 40 ans plus tard: un bilan*, Montréal, VLB.
- Bourque, Gilles, Duchastel, Jules et Pineault, Éric (1999). « L'incorporation de la citoyenneté », *Sociologie et sociétés*, vol 31, no 2, pp.41-64.
- Bourque, Gilles (1995). « Genèse de la société ou de la nation? », *Recherches sociographiques*, vol. 36, no 1, pp. 96-103.
- Bourque, Gilles (1993). « Société traditionnelle, société politique et sociologie québécoise, 1945-1980 », *Cahiers de recherche sociologique*, no. 20, pp. 45-83
- Bourque, Gilles et Légaré, Anne (1979). *Le Québec, la question nationale*. Paris: Maspéro.
- Bourque, Gilles L. (1995), Le néo-corporatisme comme angle d'analyse de la nouvelle politique industrielle au Québec, Montréal, Cahiers du CRISES.
- Brouillard, Christian (2005). « Constitution d'un mouvement », *À babord!*, no. 10, été.
- Côté, Louis, Lévesque, Benoît et Morneau, Guy (2007). « L'évolution du modèle québécois de gouvernance: le point de vue des acteurs », *Politique et sociétés*, vol. 26, no. 1, pp. 3-26.
- Côté, Denyse et Marie-Paule Maurice (1993). « Certains impacts du régime fédéral des allocations familiales sur les femmes francophones du Québec », *Canadian Journal of Social Work*, vol.10, no 2, Summer, pp. 157-182.
- Desrosiers, Adélarde et Fournet, Philippe (1910). *La race française en Amérique*, Montréal, Beauchemin.
- Falardeau, Jean-Charles (1966). « Des élites traditionnelles aux élites nouvelles, *Recherches sociographiques*, vol. 7, nos 1-2, (janvier-août), pp. 131-145.
- Ferretti, Lucia (1999). « La Révolution tranquille », *L'Action nationale*, vol. LXXXIX, no 10, décembre, pp. 59-91.
- Ferretti, Andrée (2003). *Andrée Ferretti: La passion de l'engagement. Discours et textes (1964-2001), colligés et présentés par Michel Martin*, Montréal, Lanctôt éditeur.
- Frenette, Yves (1998). *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal.
- Gouvernement du Québec, Ministre délégué aux Affaires régionales (1992). *Développer les régions du Québec*, Québec, OPDQ.
- Guindon, Hubert (1988). *Quebec Society: Tradition, Modernity and Nationhood*, Toronto, University of Toronto Press.
- Gunder Franck, André (1972). *Le développement du sous-développement*, Paris, Maspéro.
- Hughes, Everett C., (1943). *French Canada in Transition*, Chicago, University of Chicago Press.
- Jouve, Bernard et Booth, Philip (2004). *Démocraties métropolitaines*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lamoureux, Josée (1996), *La concertation: perspectives théoriques sous l'angle du néo-corporatisme*, Montréal, Cahiers du CRISES.
- Lemieux, Vincent (1982). « La révolution tranquille: du patronage au réglage », dans Fernand Dumont et Yves Martin, *Imaginaire social et représentations collectives*, Presses de l'Université Laval, 1982, pp. 335-346.

- Löwy, Michael et Nia Perivolaropoulou (2001). *Notes sur la réception de Mannheim en France*, L'Homme et la société, vol. 2, no 140-141, avril-septembre, pp. 103-111.
- Löwy, Michael (2005). « Qu'est-ce que l'écosocialisme? », *Le grand soir*, 16 février.
- McRoberts, Kenneth. « La thèse tradition-modernité: l'historique québécois », dans Michaël Elbaz, Andrée Fortin, Guy Laforest, eds (1996). *Les frontières de l'identité: modernité et post-modernisme au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval-L'Harmattan, pp. 29-45.
- Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec (MÉPACQ), (2004). *Bulletin spécial*, 6 décembre.
- Richler, Mordecai (1992). *Oh Canada! Oh Quebec! Requiem for a Divided Country*, London, Penguin Books.
- Sanders, Mike (2001). « General Introduction », dans Mike Sanders, éd., *Women and Radicalism in the Nineteenth Century*, New York, Routledge, pp. xvii-xx.
- Thériault, Joseph Yvon, Boucher, Jacques et Tremblay, Daniel (2005). *Petites sociétés et minorités nationales*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Vallières, Pierre (1994). *Nègres blancs d'Amérique*, Montréal, Typo.